

# REGION DE BRUXELLES - CAPITALE COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Place Antoine Gilson 1 - 1170 Bruxelles - Tel : 02.674.74.11 - fax : 02.672.52.19  
www.watermael-boitsfort.be n° d'entreprise : 0207.372.637

## Rentrée scolaire 2017 – 2018

Watermael-Boitsfort, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

Madame, Monsieur,  
Chers Parents,

Nous sommes heureux d'accueillir ou de retrouver vos enfants au sein de nos écoles communales.

Nous vous remercions pour votre confiance et mettons tout en œuvre avec les équipes éducatives pour offrir à chaque élève un enseignement de qualité et former des élèves forts de leurs acquis, confiants dans leurs compétences, responsables, solidaires et respectueux les uns des autres.

Pour remplir ces missions, l'école doit organiser les conditions de la vie en commun. C'est la raison d'être du **Règlement d'Ordre Intérieur des écoles communales** qui définit les règles à respecter et à faire respecter par tous : élèves, parents et équipes éducatives. Vous y trouverez aussi le **projet éducatif** et le **projet pédagogique** du PO ainsi que des informations importantes concernant notamment les **horaires**, l'**accueil extrascolaire**, les **activités sportives**, le **règlement disciplinaire**, le **droit à l'image**, les **assurances**, ...

Le R.O.I est distribué une seule fois à l'inscription. Il est disponible sur le site de la commune à cette adresse :  
<http://www.watermael-boitsfort.be/fr/commune/services-communaux/enseignement>

En annexe à ce courrier, vous trouverez également :

- le **calendrier scolaire** et les **regroupements de l'accueil extrascolaire** durant les congés scolaires ;
- les **coordonnées utiles** concernant l'enseignement communal et les partenaires culturels et sportifs (le Centre Culturel de la Vénerie, le réseau des bibliothèques et ludothèques et le Parc Sportif des Trois Tilleuls) ;
- trois courriers du **Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (SPSE)** ;
- le nouveau modèle de document à utiliser pour **justifier toute absence en primaire** (disponible sur le site de la commune) ;
- le **contrat d'adhésion « parents – écoles communales » à remettre à la direction de l'école pour le lundi 4 septembre 2017.**

Chaque école vous remettra une note relative à l'**estimation des frais scolaires** qui seront réclamés durant cette année scolaire.

Nous souhaitons à vos enfants une excellente année scolaire et vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, à l'assurance de notre parfaite considération.

Par le Collège,

Le Secrétaire communal,

Etienne TIHON

Service de l'Enseignement

Place Antoine Gilson, 6 - Tel : 02.674.74.60 – Courriel : [enseignement1170@wb.irisnet.be](mailto:enseignement1170@wb.irisnet.be)

L'Echevine déléguée,

Anne DEPUYDT



# Calendrier scolaire 2017-2018

Rentrée scolaire	vendredi 1er septembre 2017
Fête de la Communauté française	mercredi 27 septembre 2017
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 30 octobre 2017 au vendredi 3 novembre 2017
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 25 décembre 2017 au vendredi 5 janvier 2018
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 12 février 2018 au vendredi 16 février 2018
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 2 avril 2018 au vendredi 13 avril 2018
Fête du 1er mai	mardi 1er mai 2018
Congé de l'Ascension	jeudi 10 mai 2018
Lundi de Pentecôte	lundi 21 mai 2018
Les vacances d'été débutent le	lundi 2 juillet 2018

## Accueil extrascolaire Regroupements durant les congés scolaires

Lors des congés d'automne, d'hiver, de carnaval et de printemps, un accueil extrascolaire est organisé dans une ou deux des écoles communales, **de 7h30 à 18h30**. Les enfants apportent leur **pique-nique**.

Pour le bon déroulement des activités, **les enfants sont accueillis jusqu'à 9h au plus tard**.

Une équipe d'auxiliaires d'éducation de différentes écoles propose des activités variées ainsi que des moments de détente. Les enfants bénéficient d'activités dans l'école, de sorties, de visites, et de collaborations avec les acteurs culturels de la commune.

Les feuilles d'inscription sont transmises par les écoles avant chaque congé.

Après inscription, pour le bon déroulement de l'accueil et des projets prévus, il est **indispensable de prévenir en cas d'absence**. Un enfant absent, sans motif ou communication préalable avec l'équipe, se verra refuser l'accès à la période de vacances suivante.

Cette année, les regroupements auront lieu dans les écoles suivantes :

2017-2018	PRIMAIRE	MATERNELLE 1	MATERNELLE 2
<b>Congé d'automne</b> (Toussaint) lundi 30/10 – vendredi 3/11	Sapinière	Mésanges	Aigrettes
<b>Vacances d'hiver</b> (Noël) mardi 26/12 – vendredi 29/12 mardi 2/1 – vendredi 5/1	Cèdres	Roseraie	(Colibri)
<b>Congé de détente</b> (Carnaval) lundi 12/2 – vendredi 16/2	Futaie	Coccinelles	Colibri
<b>Vacances de printemps</b> (Pâques) mardi 3/4 - vendredi 6/4 lundi 9/4 – vendredi 13/4	Karrenberg	Nos Petits	Naïades

# Coordonnées utiles 2017-2018

## Pouvoir organisateur

Le Conseil communal de Watermael-Boitsfort, représenté par  
Le Collège des Bourgmestre et Echevins  
Mme Anne DEPUYDT, Echevine de l'Enseignement  
T. : 02/674.75.88  
Place Antoine Gilson, 1  
1170 Watermael-Boitsfort

[www.watermael-boitsfort.be](http://www.watermael-boitsfort.be)  
[adepuydt@wb.irisnet.be](mailto:adepuydt@wb.irisnet.be)

## Ecole maternelle

Implantation **LE COLIBRI** place du Colibri, 1  
Implantation **LES NAIADES** avenue des Naiades, 21A  
Direction : Mme Axelle DOOMS – T. : 02/673.10.44

[ecoleducolibri.simplesite.com](http://ecoleducolibri.simplesite.com)  
[ecoledesnaiades1170.simplesite.com](http://ecoledesnaiades1170.simplesite.com)  
[adooms@wb.irisnet.be](mailto:adooms@wb.irisnet.be)

## Ecoles fondamentales

**LA SAPINIERE** (primaire) chaussée de la Hulpe, 346  
**LES MESANGES** (maternel) chaussée de la Hulpe, 346  
Direction : Mme Paule HANNEUSE – T. : 02/663.96.10

[www.sapiniere.be](http://www.sapiniere.be)  
[phanneuse@wb.irisnet.be](mailto:phanneuse@wb.irisnet.be)

**LES CEDRES** (primaire) rue du Gruyer, 8  
**LA ROSERAIE** (maternel) rue du Loutrier, 47  
Direction : Mme Eveline BURTAUX – T. : 02/672.18.33

[www.cedresroseraie.com](http://www.cedresroseraie.com)  
[cedresroseraie1170@wb.irisnet.be](mailto:cedresroseraie1170@wb.irisnet.be)

**LA FUTAIE** (primaire) av. des Coccinelles, 65  
**LES COCCINELLES** (maternel) av. des Coccinelles, 65  
Direction : Mme Véronique VAN DAMME – T. : 02/672.73.88

[www.lafutaie.be](http://www.lafutaie.be)  
[info@lafutaie.be](mailto:info@lafutaie.be)

**LE KARRENBURG** (primaire) rue François Ruytinx, 31  
**NOS PETITS** (maternel) rue François Ruytinx, 31  
**LES AIGRETTES** (maternel) rue des Aigrettes, 6  
Direction : M. Marc LEDUNE – T. : 02/672.72.38  
Adjointe à la direction (Aigrettes) :  
Mme Anne LE DOCTE - T. : 02/673.10.70

[www.lekarrenberg.be](http://www.lekarrenberg.be)  
[mledune@wb.irisnet.be](mailto:mledune@wb.irisnet.be)  
[aigrettes@wb.irisnet.be](mailto:aigrettes@wb.irisnet.be)

## Service de l'Enseignement

Place Antoine Gilson, 6  
Mme Géraldine PEFFER, chef de service – T. : 02/674.74.62

[enseignement1170@wb.irisnet.be](mailto:enseignement1170@wb.irisnet.be)

## ATL – accueil extrascolaire

Rue du Ministre, 3  
Mme Maïté DE HEMPTINNE, coordinatrice ATL – T. : 02/674.75.27

[extrascolaire1170@wb.irisnet.be](mailto:extrascolaire1170@wb.irisnet.be)

## Service de Prévention et de Cohésion Sociale

Mme François BERWART, Fonctionnaire de Prévention  
T. 02/660.05.05  
<http://www.prevention1170.be/>

[fberwart@wb.irisnet.be](mailto:fberwart@wb.irisnet.be)

## Service de Promotion de la santé à l'école (SPSE)

Avenue Alfred Solvay 2a – 1170 Watermael-Boitsfort  
Direction : Mme Chantal JANSSENS – T. : 02/672.18.66

[psel.wb@promotionsante.be](mailto:psel.wb@promotionsante.be)

## Centre Psycho-médico-social (CPMS)

Rue du Meiboom, 14 – 1000 Bruxelles  
Direction : Mme Dominique FRONVILLE – T. : 02/800.86.60

(permanence mercredi 14h à 18h)  
[dir.cpms1.cocof@sec.cfwb.be](mailto:dir.cpms1.cocof@sec.cfwb.be)

## Académie des Beaux-Arts

Place Andrée Payfa-Fosseprez 10 – 1170 Watermael-Boitsfort

Tél. : 02 673 76 92

E-mail : [pierrefromont@hotmail.com](mailto:pierrefromont@hotmail.com) (Direction) et [francoisdeflandre@hotmail.com](mailto:francoisdeflandre@hotmail.com) (Secrétariat)

Cours pour adultes et enfants / 2 ateliers pour les enfants de 6 à 11 ans : Céramique et Dessin-peinture

Horaire des cours enfants : mercredi de 14h00 à 17h20 et samedi de 14h00 à 17h20.

Minerval/année : **gratuit pour les moins de 12 ans**, 73 € pour les 12-18 ans et étudiants en Communauté française, 181 € pour les +18 ans

Redevance pour les ateliers enfants : 60 € pour toute l'année scolaire

Inscriptions et ré-inscriptions : du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2017 au secrétariat de l'Académie, les mardis, mercredis et vendredis de 18h00 à 20h00 et les samedis de 14h00 à 16h00 ( ! pas d'inscription le 27 septembre).

Rentrée dans les ateliers à partir du lundi 4 septembre 2017.

Pour toute information sur la présentation des cours, les horaires et les modalités d'inscription, vous pouvez consulter le site de l'Académie : <http://pierrefromont.wix.com/academie-des-beaux-arts>

## Académie de Musique et des Arts de la Scène

Rue François Ruytinx 31 – 1170 Watermael-Boitsfort

Tél. : 02 673 76 97

E-mail : [aca.musique@wb.irisnet.be](mailto:aca.musique@wb.irisnet.be)

Cours pour adultes et enfants (à partir de 5 ans) : MUSIQUE – THEÂTRE – DANSE

Cours pour niveaux débutant et avancé

- à partir de 5 ans: rythmique Dalcroze
- à partir de 7 ans: instrument, formation musicale (solfège), chorales, danse classique
- à partir de 8 ans : + théâtre, danse jazz
- pour les adultes : instrument classique et jazz, formation musicale (solfège), chorales, théâtre

Horaires des cours : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h30 à 21h (plus de précisions sur notre site)

Mercredi de 13h à 21h et samedi de 9h à 14h

Minerval 2015-2016 : **gratuit pour les moins de 12 ans**, 73 € pour les 12-18 ans et étudiants en Communauté française, 181 € pour les +18 ans

Cotisation/famille : 15 €

Inscriptions : du 28 août au 30 septembre 2017, du lundi au vendredi de 16h à 19h, le samedi de 10h à 12h, au secrétariat de l'académie (1<sup>er</sup> étage).

Date de rentrée : vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017

Pour toute information sur les horaires de cours et modalités d'inscription, vous pouvez également consulter le site de l'Académie : [www.acamusiquewb.be](http://www.acamusiquewb.be)

# Partenaires culturels et sportifs

## La Vénerie, Centre Culturel de Watermael-Boitsfort

[info@lavenerie.be](mailto:info@lavenerie.be)

[www.lavenerie.be](http://www.lavenerie.be)

**La Vénerie / Espace Delvaux - Rue Gratès, 3**

Tél. : 02 663 85 50

**La Vénerie / Ecuries - Place Gilson, 3**

Tél. : 02 663 13 50

Ateliers pour adultes et enfants dès 6 ans : arts plastiques et arts de la scène

Stages de pratiques artistiques dès 5 ans durant les vacances scolaires

Au CEC – Ateliers Vénerie

Informations pratiques : [ateliersvenerie@lavenerie.be](mailto:ateliersvenerie@lavenerie.be)

Activités en famille : théâtre, concerts, ateliers et séances de cinéma.

## Réseau des bibliothèques et ludothèques de Watermael-Boitsfort

[www.biblioludowb.be](http://www.biblioludowb.be)

**Espace Paul Delvaux**

**Rue Gratès, 3**

Tél. : 02 663 85 63

**Maison des enfants**

Hondenberg, 1

Tél. : 02 673 69 80

Section adultes et jeunesse :

- Le mardi : 13h30 à 18h30
- Le mercredi : 9h à 20h
- Le jeudi : 13h30 à 18h30
- Le vendredi : 13h30 à 18h30
- Le samedi : 10h à 16h

Bibliothèque jeunesse et ludothèque :

- Le lundi : 15h30 à 18h (bibliothèque)
- Le mercredi : 14h à 18h (bib. et ludo.)
- Le samedi : 10h30 à 12h30 (bib. et ludo.)

Ludothèque :

- Le mercredi : 14h à 18h
- Le vendredi : 15h30 à 18h
- Le samedi : 10h30 à 12h30

**Trois Tilleuls**

Rue des Trois Tilleuls, 32

Tél. : 02 672 95 61

Collection de Livres d'Artistes (CLA) :

- mercredi : 14h à 20h
- le dernier samedi du mois : 10h30 à 12h30
- ou sur rendez-vous

Section adultes :

- Le lundi : 15h30 à 19h
- Le mercredi : 14h à 18h
- Le vendredi : 11h30 à 13h30
- Le samedi : 10h30 à 12h30

Activités régulières proposées aux enfants et aux familles : *À l'heure du goûter, des jeux & des histoires* tous les mercredis et *On lit, bébé* le dernier samedi de chaque mois, ainsi que des activités ponctuelles à découvrir sur le site.

## Parc Sportif des Trois Tilleuls

Av. Léopold Wiener, 60

Tél. : 02 675 48 99

[pascal.duchatel@parcsportif.skynet.be](mailto:pascal.duchatel@parcsportif.skynet.be)

[www.calypso2000.be](http://www.calypso2000.be)

Nombreuses activités sportives : Ecole de natation, de basket et de tennis. Escrime et arts martiaux.

Stages sportifs durant les vacances scolaires à partir de 3 ans et demi.



Bruxelles, septembre 2017

Chers parents,

L'équipe médico-sociale de notre service de Promotion de la Santé à l'École (P. S. E.) vous souhaite une bonne rentrée scolaire.

Le service développe à l'école une approche plus collective et globale de la santé des jeunes, avec des actions ciblées auprès d'eux (comme l'environnement scolaire, l'alimentation, la prévention des accidents, l'éducation sexuelle et affective...), en concertation avec le Conseil de Participation.

Nos missions sont les bilans de santé, le dépistage, la prophylaxie des maladies transmissibles... .

Les examens médicaux sont organisés comme suit :

- **Dans l'enseignement maternel :**
  - ❖ **1<sup>ère</sup> année : examen partiel : vue, ouïe, développement poids-taille, chez le garçon, le médecin vérifie si les testicules sont en place**
  - ❖ **3<sup>ème</sup> année : examen clinique complet et éventuellement une évaluation neuro-motrice et un repérage des troubles du langage**
  
- **Dans l'enseignement primaire :**
  - ❖ **2<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années : examen clinique complet**
  - ❖ **4<sup>ème</sup> année : examen de la vue**

A l'occasion de la visite médicale, un bilan vaccinal sera effectué et un rattrapage contre la rougeole - la rubéole - les oreillons vous sera proposé en 6<sup>ème</sup> primaire.

L'école fréquentée par votre enfant a accepté l'équipe qui lui a été proposée. Si vous désirez refuser cette équipe, la loi vous en donne la faculté. Dans ce cas, elle vous oblige à choisir une autre équipe et à procéder à l'examen médical requis dans les deux mois, à partir de votre opposition qui doit nous parvenir avant le 30 septembre 2017 par lettre recommandée.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et veuillez croire, chers parents, en notre entier dévouement.

Dr Caroline CAUWE, Dr Philippe CLEEREN, Dr Marine GOFFETTE, Dr Alexandra PROUVOST  
Médecins scolaires  
Mmes Dominique BIERNAUX, Marie-Noëlle MATTOT, Bénédicte MORIMONT, Marie  
VANDERSTRAETEN, Véronique WILLEMS et Marie-Pierre WODON - Infirmières PSE



Bruxelles, septembre 2017

## **LES MALADIES INFECTIEUSES A DECLARER AU PLUS VITE.**

L'école, comme tous les milieux où se côtoient beaucoup de personnes, est un lieu propice à la transmission de maladies infectieuses.

La prévention des maladies transmissibles dans nos écoles est codifiée et réglementée.

Le rôle du médecin scolaire en collaboration avec son équipe est évidemment central dans la prévention et la prophylaxie des maladies transmissibles.

Le médecin scolaire donnera en toute occasion aux élèves, à leurs parents ou tuteurs, aux autorités et au personnel scolaire des conseils pratiques dans le but d'empêcher la survenue et la propagation des maladies transmissibles.

Nous demandons à tous les parents ou responsables d'élèves de lire attentivement **la liste des maladies transmissibles qu'il faut obligatoirement déclarer** au chef d'établissement. La direction se mettra directement en rapport avec nous afin de prendre les mesures adéquates pour protéger au mieux les élèves et professeurs de son établissement.

Le respect de l'anonymat sera la règle vis-à-vis de la population scolaire afin de ne pas stigmatiser les personnes mais pas vis-à-vis de la médecine scolaire qui partage le secret médical.

Le service de l'Inspection d'hygiène de la Commission communautaire commune compétent pour la surveillance et le contrôle des maladies infectieuses transmissibles sera tenu informé des événements par la cellule de la médecine scolaire et réciproquement.

### **Urgences sanitaires à déclarer immédiatement**

- Diphtérie
- Méningite à méningocoque
- Poliomyélite

### **Maladies infectieuses à déclarer endéans les 24h**

- Coqueluche
- Rougeole
- Hépatite A

### **Autres maladies infectieuses à déclarer**

- Tuberculose
- Impétigo
- Cytomégalovirus
- Gastro-entérite
- Gale, pédiculose (poux), teigne du cuir chevelu
- Rubéole, scarlatine, varicelle ou toute autre maladie qui présente un niveau de contagiosité important.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année scolaire.

Dr Caroline CAUWE, Dr Philippe CLEEREN, Dr Marine GOFFETTE, Dr Alexandra PROUVOST  
Médecins scolaires





Bruxelles, 1<sup>er</sup> septembre 2017

**Note concernant la PREVENTION de la méningite en milieu scolaire.**

Chers Parents,

La méningite à méningocoque est une maladie grave nécessitant une prise en charge immédiate. **Un traitement préventif précoce** vise à éviter l'apparition de cas secondaires ; il doit être administré même si l'enfant ou le jeune a été vacciné contre la méningite.

C'est pourquoi, si un cas se présentait à l'école de votre enfant, vous en seriez immédiatement averti pour que vous puissiez vous rendre sans retard chez votre médecin afin qu'il prescrive le traitement adéquat. Cependant, en cas d'extrême urgence ou de situation épidémique grave, le médecin scolaire a la possibilité de prescrire ou d'administrer à l'école le traitement préventif adéquat :

Pour un enfant de moins de 6 ans :

**Ciproxine, à raison de 15 mg par kg en une dose.**

Pour un enfant de 6 à 12 ans :

Ciproxine, 1 comprimé de 250 mg en une dose.

Pour un enfant de plus de 12 ans :

Ciproxine, 2 comprimés de 250 mg en une dose.

Pour la femme enceinte :

Spiramycine (Rovamycine), à raison de 1 gr, 2 fois par jour pendant 4 jours.

Le médecin scolaire détermine la population visée par le traitement préventif.

**Si vous vous opposez à cette prise en charge, il est nécessaire de nous le communiquer par écrit avant le 30 septembre 2017.**

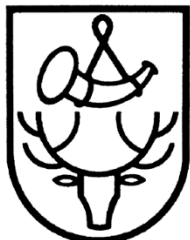
L'élève qui n'aurait pas reçu de traitement sera évincé de l'école pendant une durée de 10 jours.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions de croire en notre entier dévouement.

Dr Caroline CAUWE, Dr Philippe CLEEREN, Dr Marine GOFFETTE, Dr Alexandra PROUVOST  
Médecins scolaires







Document à remettre le 1<sup>er</sup> jour du retour de l'élève au titulaire de classe ou à remettre à l'école au plus tard le 4<sup>ème</sup> jour d'absence.

Date de réception du document par l'école	
---	--

Région de Bruxelles-Capitale  
Commune de Watermael-Boitsfort  
**ECOLE COMMUNALES**  
Enseignement primaire

## MOTIF D'ABSENCE – DE RETARD

NOM et prénom de l'enfant : .....

Classe / titulaire : .....

Date de l'absence / du retard : .....

### MOTIF :

- Certificat médical (à agraffer)
- Convocation par une autorité publique (attestation obligatoire à agraffer)
- Décès dans la famille (attestation obligatoire à agraffer)
- Autre motif (à préciser) :

**Note : les motifs « raisons familiales » ou « convenances personnelles » ainsi que les départs en vacances ou le prolongement de vacances ne sont pas des motifs valables. Ces absences sont considérées comme non justifiées et renseignées comme telles auprès de la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire.**

.....  
.....  
.....  
.....

Avis de la direction (concernant « Autre motif »)

- Favorable
- Défavorable

Signature de la direction :



# REGION DE BRUXELLES - CAPITALE COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Place Antoine Gilson 1 - 1170 Bruxelles - Tel : 02.674.74.11 - fax : 02.672.52.19  
www.watermael-boitsfort.be n° d'entreprise : 0207.372.637

## Contrat d'adhésion parents - écoles communales 2017-2018

A remettre à la direction de l'école pour lundi 4 septembre 2017  
ou au plus tard 3 jours après l'entrée à l'école

Nous /je soussigné(s) .....

parent(s)/personne responsable .....

de l'élève (nom et prénom) .....

né(e) le .....

fréquentant l'école .....

année d'étude .....

titulaire .....

reconnaissons avoir pris connaissance des documents suivants :

- le Règlement d'Ordre Intérieur des écoles communales<sup>1</sup>, en ce compris le projet éducatif et le projet pédagogique des écoles communales et le droit à l'image (p. 17) ;
- le projet d'établissement de l'école ;
- le règlement d'ordre intérieur de l'école ;
- le règlement des études de l'école.

Nous les acceptons et y adhérons.

Date et signature(s)

**L'école doit toujours pouvoir vous contacter (pour une information, si votre enfant est malade, en cas d'accident, etc ...) et doit donc être en possession de vos coordonnées à jour (adresse, numéros de téléphone et de GSM, adresse électronique).  
Pensez à avertir immédiatement l'école si vous en changez !**

<sup>1</sup> Distribué lors de la 1<sup>ère</sup> inscription de l'élève à l'école – également consultable à l'adresse : <http://www.watermael-boitsfort.be/fr/commune/services-communaux/enseignement>